

Rabat, le 05 Juillet 2021

## CIRCULAIRE N° 6211/311

**Objet :** Contrôle normatif.

**Réf :** Circulaire n° 6163/311 du 29/01/2021.

Par circulaire citée en référence, la liste actualisée des produits dont l'enlèvement est soumis à la présentation de l'autorisation d'accès au marché délivrée par les services de surveillance du marché relevant de la Direction Générale du Commerce (DGC), a été diffusée.

Par la présente, le service est informé qu'après concertation avec la DGC, il a été décidé de soumettre les produits repris en annexe, au contrôle susvisé au titre des normes 04.4.002 et 04.4.003 relatives aux cahiers scolaires et articles assimilés fabriqués à partir de pâtes vierge et recyclées.

Sont modifiées, en conséquence, l'annexe à la circulaire en objet.

**Le Directeur Général de  
L'Administration des Douanes  
et Impôts Indirects**

  
**Nabyi LAKHDAR**

SGIA/Diffusion/05-07-21/17h05

**Liste de produits pour lesquels une autorisation  
d'accès au marché est exigée**

Désignation du produit	Norme / NM	N° de Nomenclature
Cahiers scolaires et articles assimilés fabriqués à partir de pâte vierge	04.4.002	4808.90.00.00
		4820.10.00.00
		4820.20.00.00
		4820.90.00.00
Cahiers scolaires et articles assimilés fabriqués à partir de pâtes recyclées	04.4.003	4808.90.00.00
		4820.10.00.00
		4820.20.00.00
		4820.90.00.00